

pour sauvegarder les intérêts du commerce du bétail canadien. Je crois que le Canada a, dans cette circonstance, contracté envers lui une dette de reconnaissance. A part cela, le Canada doit de vivre actuellement sous le gouvernement bienfaisant du très honorable ministre à l'honorable député qui a occupé la position de haut commissaire et qui est venu ici pour sauver le pays du règne des malheureux *grits*. En regardant mes collègues de ce côté de la Chambre, je ne crois pas qu'il y ait un seul honorable député qui s'oppose à ce que ces taxes soient payées pour le haut commissaire, car il a rendu de grands services au Canada, tant ici qu'à l'étranger.

M. JONES: Je crois que l'attitude prise par mon honorable ami relativement aux services du haut commissaire à Londres a droit à toute notre approbation, mais d'un autre côté le fait qu'il est revenu au Canada pour aider à réinstaller le gouvernement qui ne serait peut-être pas au pouvoir sans ses services, est un point sur lequel il nous est permis de différer.

Cependant, je ne me suis pas levé pour parler de cela, mais pour dire que l'honorable ministre devrait avoir maintenant une idée des dépenses contingentes de cette charge élevée qu'il a remplie et qu'il serait bien plus convenable pour nous d'accorder comme salaire la somme totale qui est nécessaire, et d'éviter cette discussion relative aux dépenses incidentes, aux taxes et à d'autres petits items de ce genre. Je préférerais que le crédit fût fixé au total des dépenses et que cette discussion ne fût pas nécessaire.

Sir CHARLES TUPPER: Je puis dire à l'honorable député qui a parlé de cette question des taxes que les pauvres cultivateurs du pays ne courent aucun danger qu'on les oblige à les payer. L'honorable député sera heureux d'apprendre que depuis que j'ai été revêtu des pouvoirs de haut commissaire du Canada à Londres, j'ai épargné au peuple de ce pays une somme de \$14,000; j'ai accompli en même temps d'autres devoirs ministériels qui ont sauvé cette somme au Trésor, attendu que dans des circonstances ordinaires il aurait fallu payer pour les deux emplois. Je ne dirai rien de la manière dont je me suis acquitté de ma besogne, si ce n'est que j'ai toujours fait tous mes rapports pour favoriser les intérêts du Canada.

Comme la Chambre le sait, le salaire attaché à cette charge avait d'abord été fixé à \$10,000, et l'on avait voté une somme de \$1,000 pour les dépenses contingentes. Mon prédécesseur à Londres choisit une résidence convenable, une résidence comme celle que le haut commissaire du Canada à Londres doit occuper, mais il se trouva incapable de vivre avec ce salaire de \$10,000 et cette somme additionnelle de \$1,000. Il écrivit à mon honorable ami, le premier ministre, une lettre dans laquelle il déclara qu'il abandonnerait la charge si le salaire n'était pas augmenté. Le gouvernement refusa d'augmenter le salaire et mon prédécesseur quitta la résidence qu'il avait pour occuper des appartements particuliers à Londres. Je n'hésite pas à dire que j'aurais pu faire la même chose lorsque j'ai été nommé; si j'avais cru remplir ainsi mon devoir à l'égard du Canada j'aurais pu prendre des appartements particuliers et vivre avec mon salaire et la somme affectée aux dépenses contingentes, sans aucun inconvénient. De fait, j'aurais épargné ainsi des sommes considérables. Cependant, je n'ai pas cru devoir agir ainsi dans les circonstances, et mon honorable ami le premier ministre et le gouvernement étant arrivés à la conclusion qu'il était nécessaire que le haut commissaire occupât une résidence digne de la charge, me chargèrent d'en choisir une qui fut spécialement achetée pour cela. C'est ce que j'ai fait et la somme de \$2,000 a été déduite chaque année de celle votée pour les dépenses contingentes du haut commissaire et consacrée à payer le loyer de cette maison.

La maison est très convenable et elle est avantageusement située. Je paie ou j'ai payé \$2,000 par année à même la somme de \$4,000 votée pour les dépenses contingentes, et

M. MITCHELL

il n'y a pas un sou des taxes imposées sur cette maison qui ne soit payé par le propriétaire. A Londres, quand on loue une maison meublée, c'est le propriétaire qui paie toutes les taxes; c'est pourquoi le gouvernement du Canada étant le propriétaire de cette maison et me retenant \$2,000 par année pour le loyer, paie les taxes qui sont imposées, et je crois que cela est juste. Mais, comme je l'ai dit, cela n'a pas augmenté les charges du pays, à cause des grands efforts que j'ai faits pour m'acquitter de mes fonctions ministérielles en même temps que de mes devoirs de haut commissaire. Sans négliger aucun de mes devoirs, plus qu'il n'était absolument nécessaire de le faire, j'ai pu sauver au moins \$14,000 au pays.

M. MILLS: Je crois que l'honorable ministre n'a pas pris en considération tout ce qui aurait pu être sauvé. Je pourrais être disposé, de même que le comité, à douter qu'il ait épargné ces \$14,000 de la manière qu'il a indiquée. Mais, l'honorable ministre a épargné une somme très considérable au pays, tant dans l'année courante que dans les années précédentes, en étant absent, et les véritables économies que l'honorable ministre a opérées sont celles qu'il a faites quand il ne s'est pas trouvé à Londres. De fait, les économies de l'honorable ministre me rappellent beaucoup la composition d'un écolier qui disait que les épingles ont sauvé la vie à des milliers de personnes. "Comment cela est-il possible," répondit le professeur? "Mais parce qu'on ne les a pas avalées," répondit l'enfant.

L'honorable ministre a sauvé des milliers de piastres au pays, mais je ne crois pas que ce soit de la manière indiquée par lui. Cet argent a été épargné parce que l'honorable ministre n'est pas allé remplir ses devoirs à Londres et qu'il n'a pas retiré son salaire.

Départements des postes et des finances. Dépenses contingentes.....	\$2,900
---	---------

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Ces sommes sont-elles payées à part les salaires réguliers à un certain nombre d'employés? S'il en est ainsi, je crois qu'il vaudrait mieux modifier la pratique et ajouter ces sommes aux salaires que d'accorder des crédits spéciaux. Pendant que l'honorable ministre a été absent on a dit avec beaucoup de raison qu'il ne convient pas de laisser les employés retirer deux salaires pour diverses espèces d'ouvrage; et bien que les sommes ne soient pas très considérables et que l'ouvrage soit important, je crois qu'il vaudrait mieux réunir les crédits que de les ajouter indirectement aux départements des postes et des finances, pourvu toujours que deux salaires soient payés.

Sir CHARLES TUPPER: L'augmentation ici est seulement de \$100.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ne parle pas de l'augmentation même qui peut être justifiée par l'augmentation de l'ouvrage, car il est certain que l'accroissement du nombre des dépôts a augmenté beaucoup le travail des employés. Je veux seulement parler de la pratique qu'on a adoptée de donner à certains employés des départements des finances et des postes des rémunérations spéciales à part de leurs salaires. Je préférerais que ces sommes fussent portées aux comptes des départements au lieu d'être indiquées de cette manière.

Sir CHARLES TUPPER: Ce crédit est destiné à payer les employés des banques d'épargnes et des départements des postes et des finances qui sont occupés à calculer l'intérêt sur les dépôts.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je le sais. Je ne m'oppose pas tant à la dépense qu'à la manière de l'indiquer. Si l'honorable ministre a eu le temps d'examiner le rapport de l'auditeur général, il a dû voir qu'il y a un grand nombre de fonctionnaires qui reçoivent, pour ainsi dire, deux salaires, et il me semble que cette pratique tend à créer des abus.